

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 14 juin 2010  
Séance du 20 mai 2010

## 24 Acquisition d'une parcelle sise quai d'Amont (îlot Cornet) - cadastrée section XB n°69

Étaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER  
Mme BASMAISON  
Mme M'BAYE-DIAO  
M SEGUIN  
Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN  
Pouvoir à : M. MONTES  
Pouvoir à : M. BOUHLAMANE  
Pouvoir à : Mme MAUPIN  
Pouvoir à : M. TAHI

Étaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS  
M. NACHITE  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET  
M. CHEURFA

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal   | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice                            | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 34 |

■ **Rapport de présentation :**

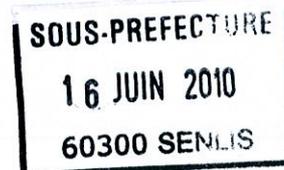
Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Afin de permettre la mise en œuvre du projet d'aménagement de l'îlot Cornet, il est nécessaire d'acquérir des parcelles comprises dans cet îlot entre le quai d'Amont, la rue de Beauvoisis et la rue Victor Hugo. L'une de ces parcelles, propriété des consorts Caillet, est actuellement disponible à la vente. Cette parcelle, cadastrée section XB n°69, d'une contenance de 1093 m<sup>2</sup> représente de par sa position centrale un intérêt majeur pour le projet de renouvellement de ce secteur.

En date du 17 mai 2010, France Domaine a estimé la valeur vénale de cette parcelle à 60 000 euros.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette acquisition dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu l'estimation de France Domaine en date du 17 mai 2010,  
Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 20 mai 2010,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34                      Pour : 34                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité:

**Article 1 :** d'accepter l'acquisition de la parcelle propriété des consorts Caillet, sise quai d'Amont et cadastrée section XB n°69 pour une contenance de 1093 m<sup>2</sup> au prix de 60 000 euros.

**Article 2 :** d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 JUIN 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 16/06/10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



SOUS-PREFECTURE

16 JUIN 2010

60300 SENLIS

**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE